



Revalidation du Certificat Restreint d'Opérateur

Références réglementaires :

Section A-IV/2 : Prescriptions minimales obligatoires pour la délivrance des certificats d'opérateur des radiocommunications dans le cadre du Système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM). Tableau A-IV/2-1

Lieu et date : à Nantes, en fonction des demandes.

Conditions d'admission :

Etre reconnu apte à la navigation par un médecin des Gens de la Mer
Etre titulaire du Certificat Restreint Opérateur – SMDSM (C.R.O)

INTITULE	Nombre d'heures
Rappel des principes de base du SMDSM (théorie et pratique) <ul style="list-style-type: none"> ○ Fonctions fondamentales ○ Zones océaniques ○ Identification des stations ○ Appel sélectif numérique ○ Organisation des opérations S.A.R. ○ Moyens utilisés par tous les services SMDSM ○ Matériel obligatoire en zone A1 ○ Entretien du matériel SMDSM ○ Alimentation des appareils SMDSM ○ Techniques et fréquences d'émission ○ Balises de détresse R.L.S ○ Transpondeur Radar SART ○ VHF portable ○ Différentes catégories de communication dans le service mobile maritime ○ Renseignements sur la sécurité maritime ○ Service NAVTEX ○ Certificats du personnel ○ Documentations de bord, licences, visites et journal radioélectrique ○ Comptabilité ○ Anglais OMI dans le cadre du CRO ○ Procédures radio et mise en application à l'aide d'un simulateur (détresse, urgence, sécurité, relais...) 	4H00
Tests de compétence : <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des connaissances - Simulation des procédures 	1H00
TOTAL	5H00

Attestation de stage :

À la vue des résultats des différentes évaluations, une attestation sera établie par le LPM.

Durée: **5 heures**

Coût : **255 €**